

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Ministère d'État

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Obsèques de S. A. S. la Princesse Douairière de Monaco.  
Office religieux célébré en la Chapelle du Palais à la  
mémoire de S. A. S. la Princesse Douairière.  
Démarches de courtoisie.  
Retour de S. A. S. le Prince Louis II et arrivée de S. A. S.  
la Princesse Héritière.

**PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté ministériel désignant le Délégué du Gouvernement  
à la Commission chargée de réviser la Liste Electorale.  
Arrêté ministériel désignant deux membres de la Com-  
mission chargée d'examiner les demandes de prêts  
hypothécaires.  
Arrêté ministériel relatif au remboursement des droits  
afférents à l'acide carbonique.  
Arrêté ministériel concernant les Commissions appelées  
à statuer sur les demandes de liquidation de pension.  
Arrêté de M. le Directeur des Services Judiciaires des-  
ignant deux magistrats pour faire partie de la Com-  
mission chargée des liquidations des pensions des  
membres du personnel judiciaire.  
Arrêté municipal concernant la circulation des véhicules.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Avis relatif à la célébration de la Fête Nationale.  
Avis relatifs aux réceptions du Jour de l'An.

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

La Noël des Enfants pauvres.  
Assemblée Générale annuelle de l'Orphelinat des Armées.  
Arbre de Noël de la Goutte de Lait.  
Réception à Monaco des Médecins et Etudiants de la Fa-  
culté de Nancy et du Grand Duché de Luxembourg  
participant au Voyage d'Etudes médicales sur la Côte  
d'Azur.  
Société des Conférences. — L'Imagination dans l'Art et  
dans la Vie, par M. Georges Lecomte. — La France  
en Océanie, par M. Pauchard.  
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

**LA VIE ARTISTIQUE :**

Théâtre de Monte-Carlo. — Peer Gynt.  
Au Concert Classique.  
Ecole municipale de Musique.

**MAISON SOUVERAINE**

Les obsèques de S. A. S. la Princesse Douai-  
rière Alice de Monaco ont été célébrées à Paris,  
samedi dernier, à 10 heures, en l'église de la  
Madeleine.

Une foule considérable emplissait le vaste  
édifice pour rendre un suprême hommage à la  
Princesse dont la haute culture, les goûts  
élevés et l'inépuisable bonté commandaient  
l'admiration et le respect et ont été loués en  
termes émouvants par la grande presse pari-  
sienne.

L'église était tendue de draperies noires  
rehaussées d'écussons aux armes de Monaco  
avec la devise : *Deo Juvante*.

Parmi les nombreuses couronnes qui entou-  
raient le catafalque, on remarquait celles de  
la Famille Princière, de la Municipalité de  
Monaco et du personnel du Palais.

La levée du corps a été faite par M. le Cha-  
noine Flynn, Curé de la Paroisse, qui a égale-  
ment donné l'absoute.

S. A. S. le Prince Souverain avait pris place  
dans le chœur, du côté droit. Du côté gauche se  
trouvaient le Lieutenant-Colonel Marassé, re-  
présentant S. Exc. M. Doumergue, Président  
de la République, et le Conseiller d'Ambassade  
Summonte, au nom de S. Exc. l'Ambassadeur  
d'Italie, empêché, représentant S. M. le Roi  
d'Italie et le Gouvernement Italien.

S. A. S. Madame la Princesse Héritière  
occupait un fauteuil dans la nef.

Le Duc de Camastra représentait S. A. R.  
Madame la Duchesse Hélène d'Aoste.

S. Exc. M. le Ministre des Affaires Etran-  
gères avait délégué M. Pierre de Fouquières,  
Directeur du Protocole ; M. le Président de  
la Chambre des Députés, M. Numa Cavallier,  
Chef adjoint de son Cabinet ; S. Exc. M. de  
Fleuriau, Ambassadeur de France à Londres,  
M. A. Thierry, Premier Secrétaire d'Ambas-  
sade, et M. le Vice-Amiral Dumesnil, le Capi-  
taine de Corvette de Béarn, son officier d'ordon-  
nance.

La Famille était représentée par le Duc de  
Richelieu, le Comte Gabriel de La Rochefou-  
cauld, fils et gendre de la Princesse défunte ;  
M. Georges Heine, Régent de la Banque de  
France, son frère ; M. Armand-Achille Fould,  
M. Jacques Fould, le Prince d'Essling, le Duc  
d'Elchingen, le Prince de La Moskowa, le Duc  
d'Albuféra, le Duc de Fezensac. Parmi les  
dames : la Comtesse Gabriel de La Rochefou-  
cauld, M<sup>lle</sup> Anne de La Rochefoucauld, M<sup>me</sup>  
Achille Fould.

Aux premiers rangs de la très nombreuse  
assistance, on remarquait : S. Exc. le Comte  
Balny d'Avricourt, Envoyé extraordinaire et  
Ministre plénipotentiaire de Monaco en France,  
et la Comtesse Balny d'Avricourt ; M. le Con-  
seiller privé Ch. Bellando de Castro, Conseiller  
de la Légation et M<sup>me</sup> Bellando de Castro ; M.  
Alexandre Médecin, Maire de Monaco, et M.  
Théophile Gastaud, Adjoint ; M. le Conseiller  
privé A. Fuhrmeister, Chef du Cabinet Civil  
de S. A. S. le Prince ; M. le D<sup>r</sup> Louët, Premier  
Médecin du Prince ; M. Jean Blanchy, Secrétaire  
particulier de S. A. S. la Princesse Douairière.

Parmi les autres personnalités, il convient de  
citer :

Princesse Henri de Polignac, Prince et Prin-  
cesse Henri de Ligne, Princesse Eugène Murat,  
Princesse de La Moskowa, Duc et Duchesse de  
Broglie, M<sup>lle</sup> Romano Avezana, Duchesse  
d'Albuféra, S. A. le Prince Samad Khan, Duc  
de Valençay, Duchesse d'Elchingen, Princesse  
de Beauvau, Vicomte d'Harcourt, M. et M<sup>me</sup>  
Marcel Prévost, Prince et Princesse Petroco-  
kino, Duc et Duchesse Decazes, Duchesse  
de La Rochefoucauld, née Mitchell ; Princesse  
Etienne Galitzine, Duc et Duchesse de Mont-

morency, M<sup>me</sup> Mil.-R. Vesnitch, MM. Jules  
Cambon, Ch. Laurent, de Saint-Aulaire, Ala-  
petite, Ambassadeurs de France ; M. Raiberti,  
Général et M<sup>me</sup> Paiva de Andrada, S. Exc. le  
Comte de Maleville, Ministre de Monaco auprès  
de S. M. le Roi d'Italie ; Duc, Duchesse et M<sup>lle</sup> de  
La Rochefoucauld, Duc et Duchesse de Lian-  
court, M. Pierre Laroze, Missak Effendi, M<sup>lle</sup>  
d'Haussonville, Prince et Princesse Léon Rad-  
ziwill, Prince Dominique Radziwill, Comtesse  
Em. de La Rochefoucauld, M. Fernand Laudet,  
Marquis et Marquise de L'Aigle, Vicomtesse de  
La Riboisière, Baron et Baronne Edmond de  
Rothschild, Marquise de Lubersac, Marquis et  
Marquise de Chasseloup-Laubat, Marquis et  
Marquise de Blacas, Comte et Comtesse de  
Menthon, Comte et Comtesse Edouard de  
Warren, Prince et Princesse Octave de Broglie,  
Prince Charles de Broglie, M. et M<sup>me</sup> Gervex,  
Comte et Comtesse B. de Ganay, M<sup>me</sup> de Sinçay,  
Marquise de Montesquiou-Fezensac, M. Henry  
Buteau, Président, et les Membres du Conseil  
de Révision judiciaire ; M<sup>me</sup> et M<sup>lles</sup> Raoul  
Gunzbourg, M. et M<sup>me</sup> Paul Dupuy, Comtesse  
de Guichen, M. André de Fouquières, Duc et  
Duchesse de Marmier, Marquis et Marquise de  
Pomereu, Marquis et Marquise de Mun, M<sup>lle</sup>  
Vacaresco, M<sup>lle</sup> Falcevano, Marquis de Migré,  
M. Aupetit, M. et M<sup>me</sup> Eug. Morand, Comte  
Louis Gautéier-Vignal, M. Edmond Hesse, Ba-  
ron de Villiers du Terrage, Marquis et Marquise  
de Miramon, M. Georges Vignat, M. et M<sup>me</sup>  
Renault de La Templerie, Marquis et Marquise  
de Baudry d'Asson, Princesse G. Rospigliosi,  
M. Gabriel Brizon, M<sup>me</sup> J. de Mier, M. de Ven-  
goechea, M. A. Soulange-Bodin, M. et M<sup>me</sup> Ro-  
bert Godefroy, Commandant et M<sup>me</sup> C. Ghika,  
Baron et Baronne Henri de Rothschild, Mar-  
quise de Nadaillac, née Maillé ; Comte Robert  
de Vienne, Princesse Jacques de Broglie, Comte  
Greffulhe, Comte M. de Flers, Marquis de  
Gabriac, Comte E. de Gabriac, M<sup>me</sup> Simone de  
Caillavet, Baron et Baronne Robert de Roth-  
schild, M. Jean Joubert, M. Olivier Conrad, M.  
E. de Saint-Alary, M. A. Mange, M<sup>lle</sup> Mathildé  
Sée, M. P. Boeswilwald, Lady Colebrooke, Comte  
et Comtesse Baciocchi, Lady Michelham, Colo-  
nel d'Harcourt, Marquis de Castellane, Com-  
tesse Mniszech, M. Louis Dorizon, Bâtonnier  
Albert Salle, Comte et Comtesse Pecci Blunt,  
Baron Tristan Lambert, M<sup>lle</sup> Ganderax, Baron  
et M<sup>me</sup> de Fontenay, M. Albin Labrousse, M.  
P. Moré, M. et M<sup>me</sup> Jacques Bainville, Marquis  
et Marquise de Montferrier, général Bonnet,  
Vicomtesse de Flers, Vicomte de Flers, Comte  
et Comtesse St. de Castellane, Baron Hély  
d'Oissel, Baron L. Pichon, Marquis d'Harcourt,  
Comte et Comtesse René de Montjou, Mar-  
quise de Chabames douairière, Marquise de

Massa, Marquise de Gabriac douairière, Prince de Leca Colonna, Baron Hottinguer, M. et M<sup>me</sup> E. Strauss, Comtesse Vandal, Comte et Comtesse Hector de Béarn, Baron de Neuflyze, Cav. Alessandro Bellotti, Marquise de Castelbajac, Marquis et Marquise Ricci, Comte et Comtesse Fr. Pillet-Will, M. Maurice Quentin, Comte Jules de La Rochefoucauld, M. André Tardieu, Comtesse Guy de La Rochefoucauld, Comte de Kerhué, Colonel et M<sup>me</sup> Godfray, Marquis et Marquise d'Argenson, Comte et Comtesse du Hamel de Breuil, M. et M<sup>me</sup> de Boisliste, Baron Sautereau, Marquis de Brazais, M<sup>me</sup> Hochon, Prince de Béarn et Chalais, M. et M<sup>me</sup> Maklakoff, Prince et Princesse de Bitello Cito Filomarino, Baron et Baronne de Beauverger, Comte et Comtesse d'Harcourt, Marquis et Marquise de Baye, Comte et Comtesse Bruneel, Comte Fleury, Comte et Comtesse Xavier de La Rochefoucauld, M. Henri Bardac, Marquis de Villefranche, M<sup>me</sup> Fernand Ratisbonne, M. et M<sup>me</sup> Maurice de Gheest, M. et M<sup>me</sup> Edgard Stern, M. Lem, Comte de Florian, Prince et Princesse de Faucigny-Lucinge, Prince et Princesse Amédée de Broglie, M. Ch. Vergé, Comte de Boisrouvray, M. Pierre Mortier, M. Isidore de Lara, M<sup>me</sup> de Nuovina, Prince de Cystria, Comtesse de Waresquiel, M. G. de Klapka, Comte et Comtesse Gaston de La Rochefoucauld, Comte et Comtesse Georges de Castries, Comte et Comtesse de Clermont-Tonnerre, Marquis et Marquise de Maleville, M. Jacques Raindre, Comte A. de La Rochefoucauld, M. H. de Carbuccia, M. Sallandrouze de Lamornaix, M. et M<sup>me</sup> René Lara, les Sœurs du Sacré-Cœur de l'hôpital français de Londres, etc., etc.

A l'issue de la cérémonie, le cercueil a été déposé dans les caveaux de l'église.

A l'heure où les funérailles de S. A. S. la Princesse Douairière étaient célébrées à Paris, une messe basse à la mémoire de Son Altesse Sérénissime était dite en la Chapelle Saint-Jean-Baptiste, au Palais de Monaco, par le R. P. de Waubert, Supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit.

S. A. S. le Prince Pierre assistait à l'office religieux, ainsi que les Membres de la Maison Souveraine.

M. Benedetti, Préfet des Alpes-Maritimes, qui, retenu aux obsèques de S. G. M<sup>sr</sup> Chapon, avait délégué M. Veillon, Vice-Président du Conseil de Préfecture, pour saluer en son nom S. A. S. le Prince Souverain à Son passage à Nice, le lundi 21 décembre, a tenu à venir lui-même, jeudi dernier, accompagné de son Chef de Cabinet, M. André Ribard, présenter ses condoléances à Son Altesse Sérénissime pendant l'arrêt en gare de Nice du train qui ramenait le Prince à Paris pour les obsèques de S. A. S. la Princesse Douairière.

M. Pittalis, Consul d'Italie, s'est rendu au Gouvernement pour faire part à S. Exc. le Ministre d'Etat, au nom de S. Exc. le Président du Conseil Mussolini, des condoléances du Gouvernement Royal Italien à l'occasion du décès de S. A. S. la Princesse Marie-Alice Heine, Princesse Douairière de Monaco.

S. Exc. le Ministre d'Etat s'est empressé d'aller, à son tour, au Consulat d'Italie, exprimer à M. Pittalis les remerciements du Gouvernement Princier.

S. A. S. le Prince Louis II qui s'était rendu à Paris pour assister aux obsèques de S. A. S. la Princesse Douairière Alice, est rentré dans la Principauté, dimanche, par le rapide 3. S. A. S. la Princesse Héritaire qui avait différé son retour pour demeurer auprès de la défunte Princesse, accompagnait le Souverain.

En l'honneur de l'arrivée de Madame la Princesse Héritaire, le pavillon Princier avait été hissé à la façade des bâtiments publics et les hautes personnalités officielles s'étaient rendues à la gare pour saluer Son Altesse Sérénissime à Sa descente du train. On notait, sur le quai d'arrivée, S. Exc. M. le Ministre d'Etat; M. Eugène Marquet, Président du Conseil National; S. G. M<sup>sr</sup> Clément, Evêque de Monaco; M. F. Roussel-Despieres, Secrétaire d'Etat, et les principales autorités; M. Castéran, Vice-Consul, représentant M. le Consul Général de France; M. Pittalis, Consul d'Italie; M<sup>me</sup> Jean Bartholoni, Dame d'honneur, et M. Jean Bartholoni, Chambellan de S. A. S. la Princesse Héritaire, ainsi que plusieurs dames.

Quelques minutes avant l'arrivée du train, S. A. S. le Prince Pierre, accompagné de M. le Général Roubert, premier Aide de camp, pénétre sur le quai.

Au moment où le train franchit la frontière, la batterie du fort Antoine commence à tirer les salves réglementaires.

A leur descente du train, Leurs Altesses Sérénissimes sont reçues par S. A. S. le Prince Pierre, tandis que toute l'assistance se découvre respectueusement.

M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Chef du Cabinet civil, qui avait accompagné S. A. S. le Prince Louis II aux obsèques, M. Médecin, Maire de Monaco, et M. Théophile Gastaud, troisième Adjoint, qui représentaient à la cérémonie funèbre la Ville et la population Monégasque, descendent de wagon à leur tour.

Leurs Altesses Sérénissimes, après avoir adressé quelques paroles bienveillantes à plusieurs des personnalités présentes, traversent le salon de réception décoré de roses, d'œillets et de plantes vertes, pour gagner Leur voiture.

Les honneurs Leur sont rendus sur la place de la Gare par un piquet de Carabiniers en grande tenue sous les ordres du Capitaine de Serres de Mesplès, tandis que les clairons sonnent « Aux Champs ». La foule se découvre respectueusement sur le passage des Princes. Les honneurs sont de nouveau rendus sur la place du Palais par les Scouts de Monaco.

A l'entrée du Palais, la Garde d'honneur présente les armes et le clairon sonne « Aux Champs ».

Leurs Altesses Sérénissimes, avant de se retirer dans Leurs appartements, ont été saluées par les membres de Leur Maison Civile et Militaire.

## PARTIE OFFICIELLE

### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'article 13 de la Loi n° 30, du 3 mai 1920, sur l'Organisation Municipale;

Vu la délibération, en date du 23 décembre 1925, du Conseil de Gouvernement;

Arrêtons :

#### ARTICLE PREMIER.

M. Adolphe Blanchy, Sous-Chef du Secrétariat particulier de S. A. S. le Prince, est désigné pour

faire partie, comme Délégué du Gouvernement, de la Commission chargée de dresser la Liste Electorale pour l'année 1926.

#### ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre décembre mil neuf cent vingt-cinq.

*Le Ministre d'Etat,*

M. PIETTE.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'article 3 de la Loi n° 51, du 10 juillet 1921, portant création d'une Commission chargée d'examiner les demandes de prêts hypothécaires;  
Vu les présentations, en date du 26 janvier 1922, de M. le Président de la Chambre Consultative du Commerce, de l'Industrie, des Intérêts Fonciers et Professionnels Etrangers;  
Vu la délibération, en date du 2 décembre 1925, du Conseil de Gouvernement;

Arrêtons :

#### ARTICLE PREMIER.

MM. Alexandre Taffe et Jules Doda, propriétaires à Monaco, sont désignés pour faire partie, pendant l'année 1926, de la Commission chargée d'examiner les demandes de prêts hypothécaires à consentir pour la construction de nouveaux locaux d'habitation.

#### ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-neuf décembre mil neuf cent vingt-cinq.

*Le Ministre d'Etat,*

M. PIETTE.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'article 4 de l'Ordonnance du 21 mai 1924;  
Vu Notre Arrêté du 14 mars 1924;  
Vu la délibération, en date du 2 décembre 1925, du Conseil de Gouvernement;

Arrêtons :

#### ARTICLE PREMIER.

Les dispositions de l'Arrêté du 14 mars 1924 recevront application dans tous les cas où il y aura lieu de rembourser aux importateurs d'acide carbonique, conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 21 mai 1924 précitée, les droits afférents à ces quantités employées à d'autres usages que la fabrication de boissons gazeilles.

#### ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-neuf décembre mil neuf cent vingt-cinq.

*Le Ministre d'Etat,*

M. PIETTE.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu l'article 23 de la Loi n° 40 du 1<sup>er</sup> janvier 1921 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, agents et employés des Services Intérieurs;  
Vu l'article 3 de l'Ordonnance Souveraine du 28 mars 1921 concernant les pensions de retraite des fonctionnaires, agents et employés des Services Consolidés relevant du Ministère d'Etat et des agents diplomatiques et fonctionnaires du Service des Relations Extérieures;  
Vu l'article 6 de l'Ordonnance Souveraine du

28 mars 1921 concernant les pensions de retraite du Commandant Supérieur, des Officiers, Sous-Officiers, Brigadiers, Caporaux, Carabiniers et Sapeurs-Pompiers ;

Vu la délibération du 2 décembre 1925, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

Sont prorogées pour la durée d'une année, jusqu'au 31 décembre 1926, les délégations qui ont fait l'objet de Nos Arrêtés des 22 décembre 1923 et 5 janvier 1925, désignant les membres des Commissions chargées de statuer sur les demandes de liquidation de pension.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-neuf décembre mil neuf cent vingt-cinq.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. PIETTE.

Par Arrêté en date du 20 décembre 1925, M. le Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires, a désigné M. Paul de Villeneuve, Conseiller à la Cour d'Appel, et M. Désiré Savard, Vice-Président du Tribunal de Première Instance, pour faire partie, pendant l'année 1926, de la Commission instituée par l'article 23 de la Loi n° 40, du 1<sup>er</sup> janvier 1921, lorsque la dite Commission sera appelée à statuer sur les demandes de liquidation de pension présentées par des membres du personnel judiciaire ou leurs ayants droit.

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Considérant que l'intensité de la circulation des véhicules nécessite de nouvelles dispositions pour certaines voies de la Principauté ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les prescriptions de notre Arrêté du 22 juillet 1925, interdisant la circulation des véhicules sur une partie du boulevard Albert I<sup>er</sup>, sont suspendues.

ART. 2.

Est remis en vigueur l'article premier de notre Arrêté du 9 novembre 1924, ainsi conçu :

« Tout véhicule quel qu'il soit devra emprunter « la rue du Port et le boulevard de la Condamine, « pour la direction Place d'Armes-Monte-Carlo, « et la rue Grimaldi pour la direction Monte-Carlo-Place d'Armes. »

ART. 3.

Toute infraction au présent Arrêté, sera punie conformément à la loi.

Monaco, le vingt-neuf décembre mil neuf cent vingt-cinq.

*Le Maire : A. MÉDECIN.*

## AVIS & COMMUNIQUÉS

En raison du deuil qui vient d'atteindre S. A. S. le Prince Souverain et la Famille Princière, la célébration de la Fête Nationale sera reportée du dimanche 17 janvier au dimanche 24 janvier 1926.

M. Eugène Marquet, Président du Conseil National, ne recevra pas à l'occasion du Nouvel An.

\*\*\*

Le Premier Président de la Cour d'Appel ne recevra pas à l'occasion du Jour de l'An.

## ÉCHOS & NOUVELLES

La Société de Bienfaisance de Saint-Vincent-de-Paul, a fait, l'après-midi du jour de Noël, à l'école des Frères de Monaco, une distribution de vêtements, de jouets et de friandises à 655 enfants indigents de la Principauté.

Cette distribution qui était assurée par les soins de M. Noghès, président, assisté de ses dévoués collaborateurs de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, a été honorée de la présence de S. G. M<sup>gr</sup> Clément, Evêque de Monaco, accompagné de M. le Chanoine Delpech, Curé de la Cathédrale.

Samedi après-midi à 2 heures et demie, s'est tenue au Palais des Beaux-Arts de Monte-Carlo, l'Assemblée Générale annuelle du Comité de l'Orphelinat des Armées, sous la présidence de S. Exc. M. le Ministre d'Etat, de M. le Consul Général de France et de M. le Consul d'Italie.

S. Exc. M. Piette, entouré de M. Castéran, Vice-Consul, remplaçant le Consul Général de France ; de M. Pittalis, Consul d'Italie ; de M. A. Noghès, président, et des membres du Comité, a ouvert la séance et a donné la parole à M. Noghès pour la lecture du rapport annuel.

M. le Ministre d'Etat a ensuite prononcé une émouvante allocution et remercié les représentants de la France et de l'Italie.

Après confirmation du Comité pour l'exercice 1926, une représentation théâtrale a été offerte, dans la salle du Théâtre du Palais des Beaux-Arts, aux orphelins de guerre et à leurs mères.

La représentation a été interrompue pour un goûter et suivie par la distribution des jouets d'un arbre de Noël.

M<sup>me</sup> Ada Chadwick, membre du Comité, a tenu à remettre en outre à chacun des orphelins une belle boîte de bonbons.

Un arbre de Noël a été offert, lundi après-midi, aux soixante-trois enfants secourus par la Crèche et la Goutte de Lait Municipale dont l'institution est placée sous le Haut patronage de S. A. S. Madame la Princesse Héréditaire.

M. A. Médecin, Maire de Monaco, et M<sup>me</sup> Médecin, MM. Jioffredy et Gastaud, adjoints, M. Garrus et les dames patronesses ont présidé à cette fête enfantine que S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque de Monaco a rehaussée de sa présence.

Lundi dernier, les médecins et étudiants, participant au Voyage d'études médicales sur la Côte d'Azur organisé par la Faculté de Médecine de Nancy et le Grand-Duché de Luxembourg, sont arrivés dans la Principauté, venant de Nice par La Turbie. Ils ont été reçus à leur descente d'automobile sur la place du Casino par le Dr Vivant, Président, et les membres de la Société Médicale de Monaco.

Les congressistes ont été conduits à l'Hôtel de Paris où le Gouvernement Princier offrait un banquet en leur honneur.

Ce banquet était présidé par M. Butavand, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat.

Outre les personnalités officielles de la Principauté et les représentants de la Société Médicale de Monaco, on remarquait, parmi les invités M. le Professeur Perrin, de la Faculté de Nancy ; M. le Dr Kronbach, de Luxembourg ; M. le Dr Faure, Président de la Société Médicale du Littoral Méditerranéen.

Au champagne, des toasts ont été portés par M. Butavand, au nom du Gouvernement Princier ; par le Dr Vivant, au nom de la Société Médicale de Monaco ; par le Professeur Perrin, au nom de la Faculté de Nancy ; par le Dr Faure, au nom de la Société Médicale du Littoral ; par le Dr Kronbach,

au nom du Corps médical luxembourgeois, et par M. Tachot, interne des hôpitaux de Nancy, au nom des étudiants.

L'après-midi a été consacrée à la visite du Musée Anthropologique, du Musée Océanographique et de l'Etablissement Physiothérapique de Monaco, et la soirée à l'audition d'un brillant concert offert par la Société des Bains de Mer dans la salle de théâtre du Palais des Beaux-Arts.

M. Georges Lecomte, de l'Académie Française, Président de la Société des Gens de Lettres, a parlé, samedi dernier, de « l'Imagination dans l'Art et dans la Vie. »

Avec une aisance et une sûreté de parole remarquables, le conférencier qui ne s'aidait que de quelques notes, a montré la vertu de l'imagination non seulement dans l'art où elle règne en maîtresse, mais dans la science qui ramperait sans elle et dont elle suscite et féconde les hypothèses, dans l'industrie où elle anticipe sur les réalisations et montre le chemin, dans la vie enfin où elle pare les êtres et les choses, éveille les sympathies, soutient l'amitié et l'amour en prêtant à l'objet aimé les qualités qui le rendent aimable. S'il est souvent tant d'éloignement, même entre les êtres qui paraissent le plus unis, tant de froideurs distantes entre les individus, c'est que l'imagination, cette fée bienfaisante, véritable dispensatrice du bonheur, leur fait défaut.

Des anecdotes charmantes, spirituellement contées, des observations notées sur le vif, des souvenirs évoqués avec grâce ont illustré d'exemples les brillants développements du conférencier. Celui-ci a terminé son étincelante causerie par des vœux que justifiait l'approche de l'an nouveau. Il a souhaité à tous le bonheur, bonheur conjugal, bonheur de la famille, par la grâce de cette enchantresse qu'est l'imagination.

Le public, ravi par l'agrément de la parole comme par le piquant et l'originalité des idées, a longuement et chaleureusement applaudi l'éminent Académicien.

S. A. S. le Prince Pierre qui assistait à la conférence a tenu à exprimer Ses félicitations personnelles à l'orateur avec lequel Il s'est entretenu quelques instants.

\*\*\*

M. Pauchard, professeur au Lycée, a fait, le mercredi soir 23 décembre, une conférence sur « La France en Océanie ».

Après avoir expliqué scientifiquement la formation, volcanique ou corallienne, de l'archipel polynésien, le conférencier a successivement décrit à ses auditeurs la Nouvelle-Calédonie, île très riche en mines de nickel, de cobalt et de chrome, mais dont l'essor économique est paralysé par le manque de main-d'œuvre ; les Nouvelles-Hébrides où vivent des Canaques très arriérés ; les Marquises, aujourd'hui presque dépeuplées ; les Iles sous le Vent et enfin la reine des mers du Sud, Tahiti la délicieuse, protégée par sa ceinture de coraux contre la grande houle du Pacifique.

M. Pauchard a ensuite dévoilé, d'après Pierre Loti et le peintre Gauguin, l'âme des Maoris, peuple intelligent, contemplatif et sentimental dont la vie facile au sein d'une nature prodigue a toujours laissé la nostalgie au cœur de ceux qui ont une fois abordé dans l'île enchantresse. Il a projeté sur l'écran plusieurs reproductions de toiles tahitiennes de Paul Gauguin.

M. Pauchard termina en examinant les hypothèses émises sur l'origine des Maoris — résultat probable du mélange des races blanche, noire et jaune — vraisemblablement venus de l'archipel indo-malais. Cette belle race polynésienne n'a pas résisté au contact avec la civilisation européenne ; déjà très métissée, elle est menacée d'une disparition totale et prochaine.

Trois films sur l'utilisation de la noix de coco, la pêche des huîtres perlières et le volcan Kilanea clôturèrent cette conférence illustrée par de nom-

breuses projections et qui, à la fois très instructive et très littéraire, recueillit de longs et chaleureux applaudissements.

Le Prince Pierre daigna honorer de Sa présence cette réunion qui avait attiré un nombreux auditoire et tint à exprimer à l'orateur l'intérêt qu'il avait pris à l'écouter, appréciant particulièrement ses parenthèses sur l'art et la littérature à propos de Gauguin et de Loti.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 15 et 22 décembre 1925, a prononcé les jugements suivants :

B. A.-M., logeur en garni, né le 19 janvier 1889, à Badabucco, province d'Imperia (Italie), demeurant à Monaco. — Tenue illicite de garni : 16 francs d'amende. Ordonné la fermeture de la partie du garni illicitement ouverte.

L. F.-L.-R., chauffeur, né le 13 janvier 1902, à Biarritz (Basses-Pyrénées), demeurant à Cap-d'Ail. — Infraction à la législation sur les automobiles : 50 francs d'amende. Déclaré (par défaut) le sieur B. L.-B., son patron, civilement responsable.

R. E.-U.-L., commerçant, né le 13 août 1898, à Monaco, y demeurant. — Blessures par imprudence : quinze jours de prison (avec sursis) et 50 francs d'amende. Condamné à payer 500 francs de dommages-intérêts au sieur V. : 1.500 francs au sieur P. ; 2.198 francs plus 1.000 francs à titre de provision au sieur S. (partie civile). Nommé M. le Docteur G., expert.

D. L., ou s'étant dit tel, artiste, 38 ans, actuellement sans domicile ni résidence connus. — Coups et blessures et vol : trois ans de prison et 500 francs d'amende (par défaut).

B. L.-V.-C., employé à la Société des Bains de Mer, né le 23 octobre 1888, à Monaco, y demeurant. — Abus de confiance : quatre mois de prison (avec sursis) et 25 francs d'amende.

## LA VIE ARTISTIQUE

### THÉÂTRE DE MONTE CARLO

#### Peer Gynt.

Longtemps la France ignora le génie d'Henrik Ibsen. Un jour Antoine, l'Antoine des temps héroïques du *Théâtre libre*, — car c'est à cet artiste chercheur et avisé que revient l'honneur d'avoir introduit Ibsen à Paris — ayant eu l'idée de représenter, sur ses tréteaux, *les Revenants* et *le Canard sauvage*, immédiatement, un peu partout, l'on s'empressa de se procurer les œuvres du maître norvégien, de les étudier, de s'en pénétrer et de les découvrir. Ce fut alors un beau sabbat dans les journaux et la critique. Et, ainsi qu'il arrive toujours, lorsqu'une forte personnalité dramatique surgit à la lumière des rampes, admirations et dénigrements allèrent leur train. Superbe ! Nuageux ! Sublime ! Insensé ! étaient les qualificatifs les plus communément employés. Les Avancés, principalement les Esthètes, tenaient pour Ibsen ; ceux qui n'aiment pas à être violentés dans leurs goûts et sont ennemis nés de toute originalité, d'où qu'elle vienne, se prononçaient résolument contre. Mais pendant que l'on discutait, ergotait sans merci ni trêve, les drames d'Ibsen se succédaient sur les scènes parisiennes avec des fortunes diverses. L'enthousiasme grandissait chez les uns, tandis que s'accusait chez les autres une froideur que rien ne pouvait dissiper. Il en fut de la sorte durant plusieurs années ; puis les esprits se calmèrent et, pour employer une locution vulgaire, tout se tassa. Les exaltations se firent moins excessives, moins absolues les négations. Dans le clan des emballés, on consentit à reconnaître qu'Ibsen n'était peut-être pas le seul auteur dramatique digne d'être porté au pinacle et qu'à côté de lui, Shakespeare, Corneille, Molière et Racine ne faisaient pas encore trop mauvaise figure ; dans la cohorte des opposants, on daigna convenir que l'écrivain de théâtre norvégien n'était pas dénué de mérite et qu'après tout ses drames, déplorablement embrunés, d'inspiration et de réalisation exagérément scandinaves, pouvaient avoir leur beauté.

Maintenant, on juge Ibsen à sa valeur, qui n'est point mince. Sans autrement prêter attention aux obscurités inhérentes à sa manière de penser et de s'exprimer si fort éloignée du clair génie français — obscurités qui sont peut-être des magnificences échappant à notre péné-

tration — on ne se permet plus de décrier Ibsen sous prétexte qu'on ne comprend pas ses œuvres, que leur hauteur et leur profondeur découragent les plus intrépides et que la splendeur de leurs symboles n'est accessible qu'à un petit nombre d'intelligences. On l'accepte tel qu'il est. On salue en lui, non seulement l'observateur, le penseur et le philosophe de grande envergure, mais l'auteur puissant plein de dessous, usant magistralement du symbole, ayant une vision et un sens de la vie qui lui sont personnels, possédant un sentiment aigu des réalités, poussant la psychologie jusqu'aux suprêmes limites, fouillant le fond des cœurs et des âmes pour en extraire ce qui s'y trouve de curieux et d'étrange, cherchant âprement la vérité et n'en dissimulant aucune des cruautés, ne se payant pas de mots, bien que les beautés de la rhétorique et de la poésie ne le laissent jamais indifférent... Pour en terminer, l'immensité du talent d'Ibsen ne faisant pas question, disons que parmi les plus illustres écrivains de théâtre de tous les pays, ayant vécu en ces soixante dernières années, Henrik Ibsen occupe une place des plus importantes : Sa gloire n'est pas discutable.

*Peer Gynt* est une invention dramatique, philosophique et poétique de la fantaisie la plus haute et la plus extrême, n'ayant qu'un rapport assez éloigné avec *Un ennemi du peuple*, *les Revenants*, *la Dame de la mer*, *le Canard sauvage*, *Solvess le constructeur*, *Hedda Gabler*, *Romersholt*, *Maison de poupée*, — ouvrages qui ont établi solidement et magnifiquement la célébrité de l'auteur norvégien.

Parmi les pièces d'Ibsen, *Peer Gynt* occupe la place que tient le *second Faust* dans l'œuvre de Goethe. Inévitablement, l'on songe au chef-d'œuvre de l'Olympien de Weimar en voyant se dérouler les scènes que *Peer Gynt*, « portant un monde sous son crâne », rempli de ses aspirations, de ses désirs, de ses passions et de cette soif inaltérable de conquête et d'ambition qui le porte jusqu'à rêver de bâtir une ville qu'il nommera *Peeropolis*, d'ouvrir une ère nouvelle, l'ère de la *Gyntianie* et d'être Empereur du monde, par la toute-puissance de l'or.

Comme le vieux docteur que rien ne rebute, son esprit est la proie des plus vastes chimères ; rien n'arrête le flot de fantaisies qui submerge le cerveau de *Peer Gynt*. Nouveau Sisyphé, le personnage Ibsénien roule la pierre de ses illusions dans l'espérance d'atteindre la cime de son rêve ; trahi dans son effort, il se voit condamné à retomber lourdement dans le gouffre de la réalité...

Jeune fol, de naissance obscure, *Peer Gynt* débute par faire des farces, débiter des bourdes, enlever une mariée le soir de ses noces pour, son caprice satisfait, l'abandonner sans ombre de remords. Il va par les sentiers de la vie, sans souci, ivre de liberté. Il passe du réel au fantastique sans étonnement. Son court séjour chimérique chez les *Trolls* le divertit plus qu'il ne l'effraye. En *Peer Gynt*, il y a quelque peu de Siegfried s'amusant du dragon avant de l'occire ; seulement, *Peer Gynt*, ne tue pas les monstres, même en rêve. Un instant, la sincérité et la douleur l'envahissent, lorsqu'il assiste à la mort de sa mère ; l'humanité qui est en lui s'échappe en pleurs et en sanglots. A peine, a-t-il fermé les yeux à celle qui lui donna l'être, qu'il est repris par le démon qui le travaille.

Et le voilà, sur la côte du Maroc, ayant fait fortune dans des entreprises pouvant « sembler d'une morale hasardée », telles que traite des noirs, trafic des idoles, colportage des dieux ; il échange des propos, d'une saveur peu commune autour d'une table, avec un allemand, un anglais, un suédois et un autre personnage. Cette scène est d'une ironie supérieure. Ce n'est pas précisément le souper des rois déchus de *Candide* ; c'est quelque chose qui, croyez-le, a son prix. Trompé par ses compagnons qui lui volent son or et l'abandonnent brutalement aux rigueurs du sort, *Peer Gynt* ne s'émue pas. S'étant emparé de la défroque d'un prophète, il se transforme en prophète, estimant cette situation infiniment agréable. Objet de la vénération de tous, il se complait dans son nouveau rôle. Il nage dans la volupté. Les évolutions des almées le ravissent. Une danseuse particulièrement le séduit ; il l'attire vers lui, la caresse... Devenue sa préférée, Anitra ne cesse de le dépouiller des bijoux qu'il porte ; puis, quand elle a obtenu ce qu'elle désire, comme *Peer Gynt*, maladivement en quête de sensations imprévues, réclame d'elle une surprise quelconque, Anitra, heureuse de le satisfaire, s'enfuit avec son butin, sans autrement s'occuper désormais de l'homme dont elle n'a plus grand chose à espérer. N'est-ce pas l'éternelle histoire ?

Après avoir eu commerce avec des lions, s'être entretenu avec des singes, — tout lui est bon pour philosopher ; un crapaud dans une fente de roc l'incite à la méditation — après avoir séjourné en Egypte, où la rencontre avec le grand Sphinx est le prétexte de conversations d'une philosophie transcendante, *Peer Gynt*, invinciblement attiré par le pays natal, s'embarque sur

un bateau, lequel fait naufrage au moment de l'arrivée. C'est sur le bateau, assailli par la tempête et sur le point de sombrer, qu'un passager implore de *Peer Gynt* la faveur de disposer de son corps pour ses recherches médicales, lui fournissant ainsi une superbe occasion d'être utile à la science après sa mort. L'entretien se poursuit, après le naufrage, sous les vagues courroucées — et ce n'est pas un échange de points de vue absolument banal.

De retour dans sa patrie, vieilli, cassé, ruiné, désabusé, *Peer Gynt* se heurte à un inconnu, vêtu de mystère, appelé « le fondeur » et symbolisant le destin. Ce fondeur veut faire entrer *Peer Gynt* dans sa gigantesque cuiller, car « ayant manqué sa destination il doit en qualité de produit raté être fondu à nouveau ». Cette scène des plus curieuses fournit en quelque sorte la moralité de la pièce. *Peer Gynt* se heurte encore au roi des *Trolls* n'ayant plus ni sou ni maille et cherchant à entrer dans un théâtre : après le cabotinage royal, le cabotinage des planches. Tout cela d'une philosophie vaste et d'une ironie grandiose. Enfin, au bout de ses expériences, il retrouve la seule affection qu'il ait rencontrée dans son existence et dont l'exagération du sentiment de son indignité l'avait éloigné. Le bonheur était là dans une pauvre cabane, tandis que lui était à la poursuite dans tous les coins de la terre. Ce que la Fontaine a dit de la fortune, en l'une de ses fables, peut, semble-t-il, s'appliquer au bonheur ?

Inflexiblement fidèle, la douce et tendre Solveig — figure parfumant l'œuvre d'amour, de dévouement et de pureté — n'a pas cessé de chérir le coureur d'aventures et l'a patiemment attendu ; elle lui ouvre ses bras vierges d'enlacements où, bercé par la mélodie d'une vieille chanson que lui murmure l'adorable créature devenue exquisément maternelle, *Peer Gynt* s'endort pour ne plus s'éveiller jamais.

Telle est la pièce d'Ibsen dont nous n'avons pu donner qu'une idée déplorablement imparfaite. — la manifestation de la pensée d'un grand esprit étant chose redoutable et volontiers inaccessible aux intelligences moyennes. D'ailleurs, lorsqu'il s'agit d'un ouvrage du théâtre étranger, il faut se résigner à errer lamentablement et à n'admirer que ce que l'on en donne. La plupart du temps les chefs-d'œuvre exotiques ne parviennent à la scène qu'édulcorés, châtrés de nombre de leurs beautés, meurtris, dépecés — car la scène française a ses exigences et les habitudes du public doivent être respectées — dans ces conditions comment se former une opinion exacte de leur vraie valeur, surtout si l'on considère que le fait même de substituer un idiome quelconque à la langue dans laquelle a été écrite une œuvre ne peut qu'être fatalement préjudiciable à cette œuvre ? Et puis, comment rendre la poésie d'un ouvrage si la prose remplace le vers ? Ce que nous disons ici n'est pas pour formuler une critique contre la traduction fort louable de *Peer Gynt*, encore moins pour élever une protestation contre les coupures que l'on a cru devoir opérer dans la pièce extrêmement touffue et copieuse d'Ibsen — il est des nécessités auxquelles il est quasi impossible de se soustraire, étant données les actuelles mœurs théâtrales — mais simplement pour constater qu'une œuvre d'origine étrangère n'arrive jamais, sur nos scènes, entière et telle qu'elle a été conçue, voulue et réalisée par son auteur. Ce qui revient à dire que la connaissance que nous avons des chefs-d'œuvre dramatiques nés hors de nos frontières se réduit en somme à un à peu près. Mais cet à peu près suffit — et Dieu soit béni ! — pour attester la force créatrice, la sublimité de pensée, la profondeur philosophique, la verve ironique, la hauteur d'observation, la grandeur d'un Ibsen.

Si nous éprouvons un cuisant regret que le monologue du 4<sup>e</sup> acte, d'une incroyable ampleur d'éloquence et l'extraordinaire prêche du prêtre dans le cimetière, par exemple, sans compter bien d'autres merveilles, n'aient pas trouvé place dans l'adaptation de *Peer Gynt* que l'on a offerte au public, ce qu'on a conservé de la pièce initiale a, certes, de quoi encore nourrir et exciter l'admiration de ceux qui ne sont pas irrévocablement fermés à toute beauté et à toute grandeur.

La musique de Grieg prête à certains moments dramatiques et fantastiques de l'action, la grâce de ses sonorités choisies et le charme de ses couleurs atténuées. La mélodie frissonne au milieu de délicats détails d'orchestre d'une saveur fragile et douce. Et, vraiment, toute cette musique, plus superficielle que pensée, est une fort agréable caresse pour l'oreille. Nous n'irons pas jusqu'à jurer qu'elle est absolument dans le caractère de la pièce ; mais elle ne fait pas un contraste trop violent avec le drame Ibsénien. Si les trois chansons de Solveig, (une exceptée) ne sont guère originales, combien la danse d'Anitra est charmante en son rythme langoureux et menu ! La mort d'Aase est sans conteste la page la plus expressive, la mieux réussie et la plus largement traitée de la partition. La scène des *Trolls* ne manque pas de réjouissant pittoresque et l'entracte qui précède le tableau se passant sur la côte du Maroc est loin d'être indifférent.

Les morceaux, écrits par Grieg pour *Peer Gynt*, mille fois joués dans les concerts, jouèrent longtemps d'une popularité quasi universelle. A présent, leurs jolies, tout de même quelque peu frères et exsangues, trouvent des admirateurs moins enthousiastes que jadis. Avec l'étonnement et la verdeur de la nouveauté, ils ont perdu beaucoup de leur séduction et de leur attrait.

Mais qu'importe? La pâleur, aussi bien en musique qu'en peinture ou en poésie, eut et aura toujours de chauds partisans. Puisque chacun prend son plaisir où il le trouve, inutile de se perdre dans des considérations qui, à la longue, paraîtraient fastidieuses.

L'ouvrage magistral d'Ibsen a été présenté dans les meilleures et les plus somptueuses conditions. La mise en scène adroitement réglée n'a pas outrepassé les nécessités de l'œuvre, se conformant à ses moindres caprices et accordant à certaines scènes ou poétiques, ou fantastiques, ou réalistes l'importance qu'elles réclament impérieusement. Encadrée de décors, conçus et exécutés avec un incontestable souci d'art, l'œuvre Ibsénienne bénéficia d'une excellente interprétation. M. Romuald Joubé, artiste d'une rare conscience, n'épargnant ni ses forces, ni son talent, déploya dans le personnage fatigant de *Peer Gynt*, les plus sûres et les plus brillantes qualités. Les différents rôles de *Peer Gynt* étaient tenus par MM. Rolla, Chanot, Lesieur, Roy-Roy et par M<sup>mes</sup> Suzanne Desprès, Nelly Martyl, Napierskowska, Herland, Dyma, Grisier, etc.

L'orchestre, heureusement placé sous la direction de M. Léon Jehin, se fit un devoir de faire étinceler les gentilles richesses de la musique de Grieg.

Unanime fut le succès de *Peer Gynt*. Bravos et applaudissements se succédèrent sans interruption pendant toute la soirée. A. C.

#### AU CONCERT CLASSIQUE

Au *Concert Classique*, donné au bénéfice de la société de bienfaisance pour le Noël des Enfants pauvres, sous le Haut patronage de S. A. S. la Princesse Héritière de Monaco, M. Georges Enesco, violoniste renommé, joua avec la maîtrise qui lui est propre, le *Concerto en Ré majeur* de Beethoven, *Folie d'Espagne* de Corelli, *Tempo di minuetto* de Paganini-Kreisler et le premier temps de la *Sixième Sonate* de Bach.

M. Georges Enesco est dans toute la vérité du terme un beau violoniste. Il joue plus en artiste qu'en virtuose. Ce qui ne l'empêche pas d'être un exécutant remarquable. Le son qu'il tire de son instrument est d'une pureté admirable; avec lui point de grincement de corde. C'est un ravissement de l'entendre. Il a une vive compréhension des œuvres et l'exécution qu'il en donne est souverainement harmonieuse. Ce n'est pas la grandeur d'Isaye, ni le charme de Thibaud, ni l'éblouissante et confondante virtuosité de Kubelik: C'est quelque chose de très beau et d'une mesure exquise.

On ne ménagea pas les acclamations à M. Georges Enesco.

La *Symphonie en Si bémol* de Schumann, le *Prélude de Parsifal* de Wagner et l'*Apprenti sorcier* de Dukas, conduits et rendus à merveille, valurent à M. Léon Jehin et à son valeureux orchestre une suite d'ovations méritées. A. C.

Dimanche passé a eu lieu à l'Ecole municipale de Musique la première des dix séances de Musique de Chambre organisées par M. Louis Abbiate.

On a réentendu avec le plus grand plaisir et le plus vif intérêt des pièces déjà exécutées l'année dernière: la *Grande Sonate* pour piano et violoncelle, la suite des mélodies intitulées *Chants d'Automne* et la *Deuxième Sonate* pour piano.

L'assistance a manifesté par des applaudissements enthousiastes tout le plaisir que lui avait procuré l'audition de chacun des numéros de ce programme purement artistique, interprété par M<sup>me</sup> Jandrier, brillante pianiste, à la technique impeccable, et par l'auteur lui-même dont la sonorité pure et ample et le style plein de noblesse conquièrent toujours le public; par M<sup>me</sup> Cazes-Novello, éblouissante virtuose et musicienne d'une admirable sensibilité et d'une intelligence aiguë; par M<sup>me</sup> la Baronne de Lagarde, dont la voix délicieusement pure et le charme émouvant traduisent d'une manière si prenante les mélodies qui accompagnent le texte avec tant de souplesse.

L'ARGUS DE LA PRESSE\* publie une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. C'est un travail méthodique et patient, qui contient plus de 5.000 noms de périodiques, en même temps qu'il rend hommage à la Presse Française.

\* 37, rue Bergère, Paris (IX<sup>e</sup>).

#### AGENCE ROUSTAN

3, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

#### Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 30 novembre 1925, enregistré, M. et M<sup>me</sup> BRICLOT, demeurant à la Garenne (Seine), ont vendu à M<sup>lle</sup> Marguerite WEBER, le fonds de commerce de robes et manteaux, exploité à Monte-Carlo, galerie Charles III, sous la dénomination de *Renée Boy*.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur la dite cession, dans un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu, en l'Agence Roustan, 3, boulevard des Moulins, Monte-Carlo, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 31 décembre 1925.

#### Premier Avis

M. FERRARI Louis, cocher, a vendu à M. ZARBONI Jean, cocher, demeurant à Beausoleil, un landau de location numéro 115.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains de M<sup>e</sup> Soccal, huissier, 3, avenue de la Gare, dépositaire des fonds.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

#### Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, le dix décembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, M. Alphonse DE MANS, propriétaire, demeurant villa Saint-Antonin, quartier des Vespins, à Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes), a acquis de M. Charles HAUG, commerçant, demeurant 39, Boblingerstrasse, à Stuttgart (Allemagne), ancien boulanger à Monaco, un fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, dénommé *Boulangerie-Pâtisserie Suisse-Anglaise*, exploité rue Grimaldi, n° 20, quartier de la Condamine, à Monaco, avec succursale boulevard du Nord, à Monte-Carlo, dans un local dépendant de la villa Lamartine, appartenant à M. Vandæle.

Les créanciers de M. Charles Haug et de M. Henri Haug, son frère, en son vivant aussi boulanger à Monaco, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Monaco, le trente et un décembre mil neuf cent vingt-cinq.

(Signé:) ALEX. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

#### Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, le dix décembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, M. Antoine-Jean-Baptiste PERSENDA, boulanger, demeurant villa Lamartine, 19, boulevard du Nord, à Monte-Carlo, a acquis de M. Alphonse DE MANS, propriétaire, demeurant villa Saint-Antonin, quartier des Vespins, à Saint-Laurent-du-Var, un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, café, thé et chocolat, à l'exclusion de toutes liqueurs, exploité boulevard du Nord, à Monte-Carlo, dans un local dépendant de la villa Lamartine, appartenant à M. Vandæle.

Les créanciers de M. de Mans, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Monaco, le trente et un décembre mil neuf cent vingt-cinq.

(Signé:) ALEX. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

#### Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, le douze décembre mil neuf cent vingt-cinq;

M. François PISSARELLO, commis-greffier au Greffe Général de la Principauté de Monaco;

Agissant en qualité de curateur à la succession vacante de M<sup>me</sup> Rose ALZIEUX, en son vivant logeuse en garni, veuve de M. Jacques AMIEL, demeurant à Monaco, quartier de Monte-Carlo, villa du Rocher, passage Grana;

A vendu:

A M. Robert PICK, propriétaire, demeurant à Monaco, section de Monte-Carlo, quartier des Bas-Moulins, villa Pick;

Le fonds de commerce de garni avec pension, que la dite dame Amiel exploitait de son vivant, à Monte-Carlo, villa du Rocher, passage Grana.

Avis est donné aux créanciers de M<sup>me</sup> veuve Amiel, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, entre les mains de M. Pissarello, susnommé, sous peine de déchéance.

Monaco, le 31 décembre 1925.

(Signé:) A. SETTIMO.

MODERN'AGENCE  
6, avenue de la Gare, Monaco

#### Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 27 novembre 1925, enregistré, M. Jean BRICO a vendu à M. Alphonse DE GIULIANO, demeurant à Monaco, rue Comte-Félix-Gastaldi, n° 17, le fonds de commerce de bar-buvette, connu sous le nom de *Bar Jeannot*, qu'il exploitait 22, rue Basse, à Monaco.

Les oppositions devront être faites à Modern'Agence, dans les dix jours à compter de la date de la présente insertion.

MODERN'AGENCE  
6, avenue de la Gare, Monaco

#### Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 27 novembre 1925, enregistré, M. Jean GIORSETTI a vendu à M. Michel CROTTO, demeurant rue des Orchidées, à Monte-Carlo, le fonds de commerce de bar-buvette, connu sous le nom de *Bar Marabout*, qu'il exploitait 14, avenue Castelleretto, à Monaco.

Les oppositions devront être faites à Modern'Agence, dans les dix jours à compter de la date de la présente insertion.

#### Revue Bleue

Sommaire du 19 décembre 1925.

Charles Lallemand, membre de l'Institut: La Théorie de la Relativité et les Expériences du Professeur Miller; Guy Lavaud: Les nouveaux Académiciens: Paul Valéry; Paul Renaudin: L'Une d'Elles (Nouvelle); Adam de

Piasecki : Quelques Réflexions sur la Société des Nations ; Fernand Dauphin : Printemps d'Ile-de-France (Poème) ; L. Dumont-Wilden : La Politique étrangère : La Défense des Nations blanches ; Firmin Roz : Le Roman : Un Roman d'Amour ; Gaston Rageot : Le Théâtre : Robert et Marianne ; Adolphe Boschot : La Musique : Théâtres lyriques.

Les Livres d'Etranges. — Les Livres Nouveaux. — René Puaux : La Question d'Orient. — Borivoïé B. Mirkovitch : Bulletin yougoslave. — Bulletin Maritime.

### Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

**Route d'Hiver des Alpes  
de Nice à Aix-les-Bains-Mont Revard**  
ou vice-versa, en cars-limousines P.-L.-M.

Les services automobiles de la route d'hiver des Alpes que la Compagnie P.-L.-M. a organisés, l'an dernier, pour permettre aux touristes d'admirer la montagne sous sa parure hivernale, seront repris, cette année, dans les conditions suivantes :

Le parcours de Nice à Aix-les-Bains se fera en trois étapes : Nice-Digne, Digne-Grenoble, Grenoble-Aix-les-Bains ou vice-versa, au moyen de cars-limousines, avec éclairage et chauffage intérieur.

Départs de Grenoble (place Grenette) pour Nice : les lundi et jeudi, du 14 décembre au 25 décembre.

Départs d'Aix-les-Bains pour Grenoble et Nice : les dimanche et mercredi, du 26 décembre au 13 février ; les dimanche, mercredi et vendredi, du 14 février au 28 mai.

Départs de Nice (Gare P.-L.-M. ou place Masséna) pour Grenoble et Aix-les-Bains-Mont Revard : les jeudi et dimanche, du 31 décembre au 17 février ; les jeudi, dimanche et mardi, du 18 février au 30 mai.

## Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de  
**250 millions** de francs entièrement versés.

### AGENCES DE

MONTE CARLO : *Galerie Charles III*  
LA CONDAMINE : *25, Boulevard Albert I<sup>er</sup>*  
MENTON : *Avenue Félix-Faure*

Escompte :: Recouvrements :: Chèques  
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres  
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres  
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit  
Change de Monnaies étrangères  
Location de Coffres-forts

**Caveaux Spéciaux**  
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

## CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Siège Social : **11, boulevard Albert I<sup>er</sup>, Monaco**  
Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à **MONTE CARLO**

Avenue Princesse-Alice (Nouvel Hôtel de Paris)  
Téléphones : 2-93 et 5-55

*Prêts Hypothécaires.*

*Ouverture de Crédits Hypothécaires.*

Dépôts de fonds à vue et à terme productifs d'intérêts.

Comptes de chèques. — Effets à l'encaissement.

Escompte. — Achat et Vente de monnaies étrangères.

Lettres de crédit. — Délivrance de chèques.

Paiement de coupons. — Avances sur titres.

Ordres de Bourse. — Valeurs locales.

Souscriptions, transferts et régularisations de titres.

*Garde de Titres et Colis précieux.*

*Location de Coffres-Forts.*

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS ET TOUTES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

## PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code  
de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Soccal, huissier, en date du 22 décembre 1925, le nommé BERTOLA (Emmanuel-Albert), né à Nice, le 31 août 1904, cocher, ayant demeuré à Monaco, *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été assigné à comparaître personnellement, le mardi 2 février 1926, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous les préventions d'escroquerie et d'abus de confiance ; — délits prévus et réprimés par les articles 403 et 406 du Code pénal.

Pour extrait :

*P. le Procureur Général,*  
(Signé : ) HENRI GARD.

### Société Anonyme Monégasque des Etablissements CIRO'S Monte-Carlo

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme Monégasque des *Etablissements Ciro's* sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, pour le mercredi 27 janvier 1926, à 15 heures, au Siège social, galerie Charles III à Monte-Carlo.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1924-1925 ;
- 2° Rapport des Commissaires des Comptes ;
- 3° Approbation des Comptes de l'exercice 1924-1925 et quitus aux Administrateurs ;
- 4° Nomination d'Administrateurs en remplacement de ceux dont le mandat est expiré ;
- 5° Nomination des Commissaires des Comptes pour l'exercice 1925-1926 et fixation de leur rétribution ;
- 6° Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

### Société du « Petit Monégasque » (A. MORTIER et Cie)

Les porteurs de parts de la Société du *Petit Monégasque* sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, le samedi 23 janvier 1926, à 2 heures de l'après-midi, au siège social, 4, rue des Lilas, à Monte-Carlo (près le Crédit Lyonnais).

ORDRE DU JOUR :

- 1° Liquidation normale ou prorogation de la Société ;
- 2° Questions diverses.

## APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

### Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

**FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL**  
Distribution d'Eau chaude.

### SANS CHANGER SES PRIX

*Le Cachet de Paris* augmente considérablement le nombre de ses modèles de choix, élégants et pratiques.

Le prix du numéro est toujours 3 fr.

L'abonnement qui complète cette forte documentation par quatre aquarelles et un patron découpé dans chaque numéro mensuel est de :

Paris, Seine et Seine-et-Oise... 33 fr.

Province ..... 34 »

Etranger ..... 45 »

Pour s'abonner, écrire à MM. F. Lambert, 72, boulevard de Sébastopol, Paris (3<sup>e</sup>).

## ASSURANCES

**Incendie - Vie - Accidents - Vol**

L. PERUGIA

Direction : **Place Cassini, NICE**

**L'Abeille**

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

**La Foncière**

LA C<sup>ie</sup> LYONNAISE  
D'ASSURANCES MARITIMES  
RÉUNIES.

Comp<sup>ie</sup> d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

**La Préservatrice**

C<sup>ie</sup> Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT (6, avenue de la Gare, Monaco)  
et  
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

## ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

## G. BARBEY

Maison Principale SPRING PALACE MONTE CARLO 33, boul. du Nord  
Magasin d'Exposition VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins

### BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 novembre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 3359.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 janvier 1925. Vingt et une Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 51055, 59975 à 59977, 75106, 85197, 9365E, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796 ; et Quatre Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 février 1925. Trois Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte Carlo, portant les numéros 8744, 8745 et 8843.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1925. Trois Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 52975, 52976 et 52977.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1925. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44160 et 53827.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 septembre 1925. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 22556, 26087, 29075, 34215, 39130, 43200 à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 novembre 1925. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le n<sup>o</sup> 838.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 novembre 1925. Une Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 17043 ; et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 22191, 28961, 28962, 33712, 38949 à 38951 inclus, 38961, 55039.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1925. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045 à 303047, 303193 à 303195.

Exploit de M<sup>e</sup> Charles Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 juillet 1925. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21394.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1925. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 45286, 311363 et 6512.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1925. Dix Coupons d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 514, 3074, 21940, 26004, 41939, 42262, 45250, 47796, 49476 et 49583.

#### Titres frappés de déchéance.

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1925.